

ACTUALITES CULTURES

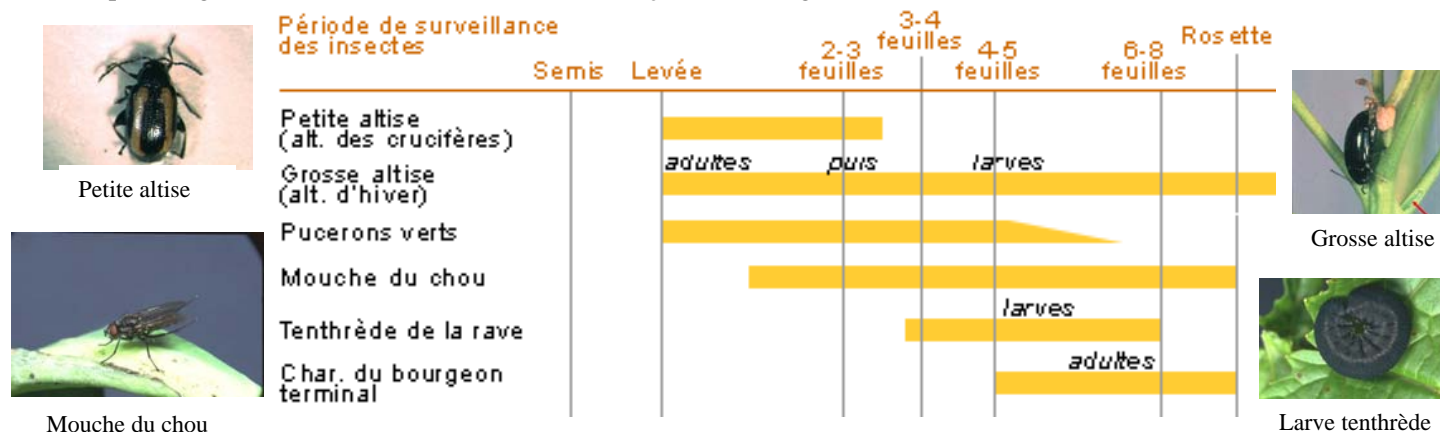
COLZA (stade : levée à 4 feuilles)

Dans l'ensemble, les levées en cours des derniers semis sont satisfaisantes.

✓ Ravageurs

Même si leur activité reste à l'heure actuelle faible, il est important de gérer au mieux les traitements insecticides autant pour en préserver l'efficacité qu'au niveau environnemental. Ci-après, vous retrouvez les périodes de sensibilité en dehors desquelles il n'est pas nécessaire d'intervenir.

La Protection des Végétaux signale d'ailleurs que sur les 5 dernières années le nord Seine-et-Marne est plus sujet aux attaques de grosses altises et le sud-est aux charançons du bourgeon terminal.



Source : CETIOM, photos INRA.

Limaces : activité faible, à surveiller. Traitement si 1-2 limaces/m² avec MESUROL PRO 3 kg, METAREX RG 7 kg...

Un suivi réalisé par le SRPV Bourgogne a montré la faible nuisibilité de certains de ces ravageurs :

233 zones témoins sans traitement insecticide à l'automne observées entre 2000 et 2007.

➤ **Charançon du bourgeon terminal** : malgré une présence tous les ans, avec une pression plus ou moins importante, la nuisibilité moyenne de ce ravageur est faible.

En moyenne, sur les 233 situations, on a observé seulement **4,9% des pieds avec des larves** et seulement **0,6% des pieds avec des destructions du bourgeon terminal**, malgré la présence parfois forte de ce ravageur. 95% des témoins n'ont aucune destruction contre seulement 5 % des témoins avec des destructions.

➤ **Grosse altise** : ravageur toujours présent. Mais, en moyenne sur les 233 situations, on observe **15% des pieds avec des larves** avec un maxi de 24% en 2005. Et sur ces 233 situations, 1 seule parcelle a eu quelques tiges détruites soit une **fréquence de destruction de 0,009 % !**

Ces seules observations ne peuvent pas remettre en cause les règles de décisions, mais ces ravageurs sont certainement peu dommageables et les seuils sans doute à retravailler (ils datent des années 1970).

Les traitements ne doivent pas être systématiques, en particulier sur les hybrides qui compensent bien.

✓ Désherbage de rattrapage antigaminées

Ce rattrapage est souvent motivé par la présence de graminées, vulpins, ray-grass ou repousses de céréales.

Les antigaminées spécifiques foliaires

Les produits à action foliaire doivent être réalisés avant que le colza ne fasse un effet parapluie, dans des conditions poussantes (températures > 13°C, hygrométrie > 70%). Ils sont applicables du stade 3 feuilles à début montaison de la graminée quel que soit le stade du colza.

Exemple de produits : AGIL, FUSILADE MAX, PILOT, STRATOS ULTRA, TARGA D+, OGIVE...

Quelques restrictions :

- ELOGE ou NOMADE : applicable uniquement à l'automne.
- Produits à base de Cléthodime (CENTURION EC, OGIVE, FOLY R, NOROIT) : pour des raisons de sélectivité, ne faire qu'une seule application et à l'automne. Préférer les traitements de début automne en évitant les périodes gélives pour assurer une bonne installation de la culture avant l'hiver. Les applications en fin d'hiver sont déconseillées. Respecter un délai de 8 jours avec un régulateur.

Les antigaminées à action racinaire

Dans les situations avérées de vulpins ou de ray-grass résistants aux produits de la famille des « fops » ou des « dymes », une solution, certes plus onéreuse, est d'utiliser un produit à action racinaire.

Ces antigaminées racinaires ont une action lente mais peuvent être appliqués sur sol gelé.

Mais attention, l'utilisation de ces produits doit rester exceptionnelle car leur application s'effectue pendant une période souvent pluvieuse avec un risque de transfert dans les eaux de surface ou souterraines.

PRODUITS	Folle avoine d'automne	Folle avoine de printemps	Pâturin	Ray grass, vulpins, bromes, repousses de céréales	Coût indicatif €/ha	Stades d'utilisation
LEGURAME PM 2,5 à 3 kg/ha	S	S	M	S	45 à 55	Sur colza en bon état végétatif. De 4 feuilles à 3 semaines avant la reprise de végétation.
KERB FLO 1,8 l/ha RAPSOL WG 0,6 à 0,95 kg/ha	S	M	S	S	50 à 70	A partir du 1 ^{er} novembre jusqu'à la reprise de végétation

A NOTER : NOVALL qui obtient des résultats satisfaisants sur Ray-Grass et Vulpins et BUTISAN S surtout sur vulpins en post-levée.

S	Sensible	M	Efficacité moyenne
---	----------	---	--------------------

STRATEGIE AGRONOMIQUE

SEMIS des CEREALES

✓ Date et densité de semis du blé

Chaque variété de blé fonctionne sur un rythme de développement propre et plus ou moins rapide (alternativité, précocité à montaison, précocité à épiaison et à maturité). Les plages optimales de semis permettent de limiter l'impact d'un gel d'épis (température mini < - 4°C) en sortie d'hiver ou un stress thermique ou hydrique pendant la phase de remplissage du grain ; il est donc fondamental de respecter ces plages pour espérer faire le meilleur rendement.

Dates de semis optimales pour quelques variétés

01-oct 05-oct 10-oct 15-oct 20-oct 25-oct 01-nov 05-nov 10-nov

ROBIGUS, SAMURAI								
CHARGER, QUEBON, RENAN								
BERMUDE, HAUSMANN, ROSARIO, SANKARA, KORELI								
ARACK, TOISONDOR, CHEVALIER								
MERCATO								
RASPAIL, SOGOOD								
DINOSOR, INSTINCT, NIRVANA, PALADAIN, TIMBER								
ALIXAN, CAPHORN, HYSUN, MENDEL, ORVANTIS, PREMIO, RUSTIC								
APACHE, TREMIE, ALTIGO, ARLEQUIN, EUCLIDE, ISENGRAIN, HYSTAR								
BOISSEAU, ATLESS, CAMPERO, ALLISTER, ALDRIC, BAGOU, GALACTIC								
AUTAN, ROYSSAC								
AUBUSSON, BASTIDE, PR22R58								
ANDALOU, CEZANNE, GARCIA, GALIBIER								

Remarque : en blé sur blé, choisir une variété qui peut être semée après le 25 octobre, plutôt précoce à maturité afin d'éviter le piétin échaudage et ses dégâts (voir Info.pl@ine n° 231).

Densités de semis (grains/m ²) du blé tendre d'hiver dans les sols de Seine-et-Marne source : CA 77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis	Semis du 1 ^{er} au 20 octobre	
	bonnes conditions	préparation difficile
Limons et Limons argileux sains profonds et semi profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	180-220	200-240
Limons battants assez sains très profonds à semi profonds Sables limoneux sains	220-250	240-280
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	250-300	280-330
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	240-280	280-330
Sols séchants et caillouteux (argilo calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	280-330	290-340

Attention : ces densités de semis ne concernent pas les variétés hybrides qui se sèment à 100 grains/m².

✓ Date et densité de semis des orges d'hiver-escourgeons

L'orge d'hiver est plus sensible au froid que le blé tendre d'hiver. Elle supporte moins bien que le blé des conditions humides au semis. Semer tôt permet d'avoir un faible risque de gel au stade coléoptile (à la levée) qui est le stade le plus sensible au froid. Exception faite toutefois des variétés précoces comme ESTEREL. En effet, un semis trop précoce les expose à un risque de gel d'épi en sortie hiver, au début de la montaison. L'objectif étant d'atteindre le stade épi 1 cm après les dernières gelées.

Quelques exemples de dates de semis optimales :

Dès le 1 ^{er} octobre	Dès le 5 octobre	Dès le 10 octobre
COLIBRI, Vanessa, ALINGHI, CARTEL	AZUREL, CERVOISE, MARADO, yatzi (malicorne, metaxa)	ABONDANCE, ARTURIO, ESTEREL, CHAMPIE

Densités de semis (grains/m²) Escourgeon et Orge à 2 rangs dans les sols de Seine-et-Marne

source : CA 77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis

	Escourgeon Semis du 1 ^{er} au 20 octobre		Orge à 2 rangs Semis du 1 ^{er} au 20 octobre	
	bonnes conditions	préparation difficile	bonnes conditions	préparation difficile
Limons et Limons argileux sains profonds et semi profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	170-200	180-220	200-240	220-250
Limons battants assez sains très profonds à semi profonds Sables limoneux sains	220-230	220-250	250-280	280-300
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	220-280	semier une autre culture	380-330	semier une autre culture
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	220-250	250-300	250-300	300-350
Sols séchants et caillouteux (argilo calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	250-300	280-300	300-350	320-350

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

PPNU ET PRODUITS RETIRES

La prochaine collecte de PPNU est l'occasion d'éliminer dans le respect de la législation vos produits phytosanitaires périmés ou non utilisables.

En 2008 ce sont plus de 500 produits phytosanitaires qui perdent d'ici la fin de l'année leur AMM. (Autorisation de Mise sur le Marché).

Quelques exemples des principaux produits :

INSECTICIDES	FONGICIDES	HERBICIDES	TRAITEMENTS DE SEMENCES
<i>oxydéméton-méthyl</i> (ENDURO, FULL M, ...) <i>malathion</i> (JOSEOL, DEVEP-MALA, MALYPHOS 50 EL, MALATHON 500 EC,...) <i>carbofuran</i> (CARBOTER, CURATER, X-FURAN, DIAFURAN,...) <i>carbosulfan</i> (ALIZÉ, SPI,...) <i>carbaryl</i> (SEVIN L 45...) <i>phosalone</i> (ZOLONE FLO,...)	<i>procymidone</i> (KIMONO, SUMISCLEX L, DOLBI, ...) <i>trifloxystrobine+propiconazole</i> (ROMBUS) <i>fluquinconazole</i> (FLAMENCO)	<i>trifluraline</i> (CETRELEX, TREFLAN EC, TRIFLUREX 480, CALLIFORT, CHANDOR, CENTAURE, BLOIS,...) <i>alachlore</i> (LASSO, SWIFT AM, FAETON EC,...) <i>haloxyfop-r</i> (ELOGE, NOMADE,...) <i>diuron</i> seul ou en association <i>étofumésate</i> (AGRIJET 200)	(JOCKEY PLUS AB) (ALIETTE III WG)

NB. Vérifier le nom exact du produit avec son extension (par exemple EC, Gold, Flo,...).

Compte tenu du nombre de produits retirés, cette liste n'est pas exhaustive ; pour plus d'informations vous pouvez consulter les sites suivants : <http://www.adivalor.fr> ou <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

Pour participer à la prochaine collecte de PPNU, remplissez le formulaire de pré-inscription mis à votre disposition dans l'infopl@ine n° 231 et retournez-le avant le 30 septembre 2008 à la Chambre d'Agriculture, Anne BOUTIN : Tel : 01 60 24 71 89 ; Fax : 01 60 23 90 99.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
Toutes rediffusion et reproduction interdites